

Questions de société

Collection Dossiers UNSA Éducation

N° 013 Juin 2015

www.unsa-education.com



La fédération UNSA des métiers de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Plus forts ensemble!

Sommaire

Égale dignité

<u>4 à 7</u>

Pourquoi une société inclusive?

8 et 9

Accès à l'Éducation

<u>10 et 11</u>

Accès à la Culture

12 à 14

D'autres priorités :

- l'accès au logement
- l'accès aux soins
- l'accès à l'emploi







<u>15 et 16</u>

Accès aux loisirs

17 et 18

Citoyenneté

19 à 21

De l'inclusion à la société

22

Conclusion: faire bouger les normes

23

Pour aller plus loin



Laurent ESCURE

Secrétaire général - UNSA Éducation

Fabrice COQUELIN

Directeur Publication - UNSA Éducation

Denis ADAM

Secrétaire national - Secteur Éducatif

Secteur Éducation

Pour la rédaction

Secteur Communication

Pour la réalisation

Photos

Photolibre Photopin

· '





Nos Partenaires









Égale dignité

I y a, au pays des Droits de l'Homme, des raisons de s'indigner. Non pas seulement hurler son mécontentement ou sa plainte face aux injustices, mais agir pour redonner une dignité, « une estime, une considération, un rang social à ceux qui en sont indûment privés. »

Trop longtemps, empreinte de charité bien-pensante et de bonne conscience, les politiques dites sociales ont agi dans une logique d'assistance, voire de réparation, stigmatisant des types de populations à aider : les pauvres, les jeunes, les malades, les handicapés...

Cette approche conduit à agir uniquement dans un sens descendant (et condescendant) de ceux qui donnent (les bienfaiteurs) vers ceux qui reçoivent (les obligés), maintenant ces derniers en dépendance des premiers.

Passer de l'aide à l'action pour la dignité (démarche qu'a réalisée ATD Quart Monde en transformant la signification de son signe de « aide à toute détresse » en « agir tous pour la dignité ») introduit une double transformation : celle du droit (et non plus de la chance -ou pas- d'être aidé) et celle de la normalité (car la différence n'impose pas l'anormalité).

En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté Pauvreté Logement social

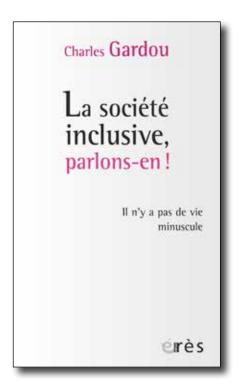
C'est cette évolution que porte l'idée de société inclusive, devant permettre à tous l'accès à tous les éléments d'une vie humaine, dans ses produits de première nécessité comme dans ceux « de grande nécessité » (Édouard Glissant), dans « le prosaïque » comme dans « le poétique » (Edgar Morin), allant du minimum pour (sur)vivre et soigner les corps (argent, logement, nourriture, soins...) à l'épanouissement de l'esprit et à l'émancipation (loisir, éducation, culture...).

« Questions de Société » se penche sur cette société inclusive afin de mieux comprendre ce qui est en jeu dans ce fondamental changement d'approche.



Pourquoi une société inclusive?

a première réponse à cette question pourrait en être une autre : « Pour qui ? ». Car, en effet, pour beaucoup et –c'est le sens premier de cette réflexion — l'inclusion concerne prioritairement les personnes en situation de handicap. Il s'agit de considérer que malgré leur handicap, une grande partie de ces personnes peuvent doivent vivre « normalement », à commencer par les enfants scolarisés avec leurs camarades (« valides »).



Mais, la notion de société inclusive, ne se limite pas à cette intégration des « handicapés » dans le monde du travail ou dans l'univers scolaire. Étendue, le concept concerne un public beaucoup plus large et s'applique à des domaines plus variés.

Pour Charles Gardou (La société inclusive, parlons-en, éditions Érés, 2012) « une société inclusive est une société sans privilèges, sans exclusivités ni exclusion. Sans hiérarchisation. » Il conclut ainsi son ouvrage « être inclusif n'est donc pas faire de l'inclusion, pour corriger a posteriori les dommages des iniquités, des catégorisations et des ostracismes. C'est redéfinir et redonner sens à la vie sociale dans la maison commune, en admettant [...] que chacun est légataire de ce que la société a de plus précieux ; que l'humanité est une infinité de configurations de vie et une mosaïque d'étrangetés ; que la fragilité et la modestie ne sont pas synonymes de petitesse ; qu'il ne suffit pas aux hommes de venir au monde et que, jusque dans leurs plus secrets replis, ils désirent se sentir exister ; que l'équité et la liberté constituent le ciment d'une communauté humaine. ».

Ainsi, cette philosophie de vie sociale s'adresse-t-elle à la manière dont est pensée, construite, admise la place de ceux qui sont défavorisés ou -généralement- marginalisés.

Pour Jean-Yves Le Capitaine, davantage qu'à l'exclusion, c'est « au concept de séparation ou encore plus fortement de ségrégation » que s'oppose le « contenu conceptuel » de la société inclusive, car elle « est celle qui met à l'intérieur de ses frontières, de ses valeurs, de ses normes tous ceux qui en font partie de droit. L'idée ou l'idéal de la société inclusive est l'idée d'égalité des individus et des singularités.

Dans une société inclusive, chacun a sa place, il n'y en a pas qui devraient être moins à leur place que d'autres, en raison par exemple d'une couleur de peau, du genre, d'une infirmité, d'une déficience, mais aussi en raison d'une situation économique. »

Et l'auteur de conclure « c'est là qu'on voit que c'est un idéal, un horizon, une utopie. »

Rêve ou réalité atteignable ? C'est ce qu'il convient d'approfondir, en cherchant tout d'abord à clarifier les concepts.



Pourquoi une société inclusive ?

Petit essai de définitions

La réflexion se situe dans le champ social et se heurte, se confronte, se mesure à d'autres termes plus facilement usités. Le plus courant est certainement celui d' « intégration ». S'il présente beaucoup de défauts -à commencer par le fait même que ceux qu'il concerne le récusent le plus souvent- il a au moins l'avantage d'être venu s'interposer comme recours contre les tenants d'un vocabulaire moins ambigu mais largement plus condamnable (assimilation, francisation, insertion...).

Ces derniers, en effet, sont porteurs d'une idéologie d'un modèle unique, d'un moule dans lequel chaque individu devrait se fondre, d'une normalité exclusive. Ils ne reconnaissent donc que deux catégories d'individus :

- ceux qui sont dans la norme (les normaux),
- ceux qui n'y sont pas (les a-normaux).

Lorsqu'il s'avère que -pour une raison ou une autre- un individu ou un groupe d'individus sont dans l'incapacité de rejoindre ou de demeurer dans la norme, alors la société les condamne à vivre dans une marge qu'elle organise: ghettos, asiles, camps, hospices... et dont elle tente de sécuriser les frontières (moins d'ailleurs pour éviter aux « pleinement humains » d'y pénétrer que pour empêcher les « in-humains » de s'en échapper).

L'intégration -au contraire- ne nie pas l'identité et la spécificité. Elle n'en demande ni la négation ni son effacement.

Mais -paradoxalement- elle procède de la séparation. « L'intégration, affirme Jean-Yves Le Capitaine, c'est permettre

à quelques-uns de ceux qui sont dehors, exclus de la norme du système ordinaire, de venir en faire partie ». Ainsi donc, le fait de s'intégrer implique deux conditions incontournables :

- la première est qu'il n'est possible que pour ceux qui se trouvent « *au plus près de la norme* », ceux qui en sont le moins éloignés (physiquement, culturellement, économiquement...);
- la seconde est que cette intégration n'implique aucun changement de la société, mais bien une adaptation des individus. Le cadre restant fixe, c'est aux individus de faire le chemin qui les conduit à rejoindre la norme, à entrer dans le cadre.

On comprend facilement qu'en cumulant ces deux conditions, les exclus de l'intégration restent nombreux et qu'ils portent un regard plus que soupçonneux sur le sens même d'une politique d'intégration.

Le terme nouveau est donc l'inclusion.

Si l'on n'y prête pas garde et que l'on utilise de manière indifférenciée les deux termes (intégration et inclusion), le risque serait de ne pas procéder à de grandes modifications.

Mais au-delà du changement de vocabulaire, c'est bien à une autre approche que ce concept invite. L'inclusion

ne procède pas de la séparation, mais du changement de cadre, à son élargissement. « Les frontières sont déplacées, la norme intègre les différences et les singularités ». Il s'agit alors moins à l'individu de faire la preuve de sa proximité et de sa capacité à bouger qu'à la société à se transformer pour l'accueillir, lui offrir une place, tel qu'il est. Il s'agit donc d'une remise en cause de la « normalité » et, par conséquence, des politiques sociales, puisqu'elle interroge la pertinence de toutes les interventions spécialisées d'adaptation voire de réadaptation.



Un changement profond d'approche

Le premier élément du changement se mesure en termes de droit. En effet, une politique inclusive implique que toutes les personnes possèdent les mêmes droits.

Et même si cette égalité de droits demeure parfois formelle -devant la difficulté à mettre réellement ses droits en œuvre- elle conduit à reconnaître « les singularités de chacun comme étant de l'ordre de la variété humaine ».

Ainsi donc, dans ses « cinq axiomes -au sens premierde ce qui est jugé digne... [qui] constituent les arcsboutants » d'une société inclusive, Charles Gardou place en premier -avant même de préciser que « l'exclusivité de la norme c'est personne et que la diversité c'est tout le monde » (deuxième axiome)- le fait que « nul n'a l'exclusivité du patrimoine humain et social ».

Il développe ainsi l'idée qu' « il ne suffit pas de vivre sur un même territoire pour appartenir à sa communauté, encore faut-il pouvoir en partager le patrimoine éducatif, professionnel, culturel, artistique, communicationnel?

Des étrangers, des populations isolées ou nomades, des minorités linguistiques ou culturelles, et des membres de bien d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ne bénéficient pas pleinement de ce droit. C'est aussi le cas de la plupart des personnes en situation de handicap [...] ».

À l'inverse, ce qui prime dans une société inclusive « est l'action sur le contexte pour le rendre propice à tous, afin de signifier concrètement à chaque membre de la société :

ce qui fait votre singularité (votre âge, votre identité ou orientation sexuelle, vos caractéristiques génétiques, vos appartenances culturelles et sociales, votre langue et vos convictions, vos opinions politiques ou toute autre opinion, vos potentialités, vos difficultés ou votre handicap) ne peut vous priver du droit de jouir de l'ensemble des biens sociaux. Ils ne sont la prérogative de personne. ».

Il y a opposition ici avec toute forme de « justice distributive, fondamentalement inégalitaire ». « L'idée de société inclusive tourne le dos à toute forme de captation, qui accroît de fait le nombre de personnes empêchées de bénéficier, sur la base d'une égalité avec les autres, des moyens d'apprendre, de communiquer, de se cultiver, de travailler, de créer et de faire œuvre. Elle va à l'encontre de la dérive conduisant à donner davantage aux déjà-possédants et des parts réduites à ceux qui, ayant le moins, nécessiteraient le soutien le plus affirmé. ».

Car permettre les mêmes droits sans agir pour leur réalisation effective ne serait que chimère. Ils doivent donc être assortis « dans tous les secteurs et tout au long de la vie, d'accompagnements et de médiations compensatoires, de modalités de suppléance. »

Mais il ne s'agit pas ici d'agir de manière spécifique et compensatoire pour le seul bien d'un groupe réduit et spécifique.

La réflexion inclut des améliorations qui profitent au mieux-être de tous.





Pourquoi une société inclusive ?

« Les plans inclinés sont universellement profitables »

Bien que réductrice et caricaturale, l'image du plan incliné permet de bien comprendre cette notion d'approche inclusive. Devant un bâtiment à l'entrée surélevée, plusieurs possibilités s'offrent à l'architecte. Construire un escalier de quelques marches et prévoir -ailleurs- un accès spécifique pour les personnes en fauteuil. Ou prévoir une montée en plan incliné accessible à tous. Dans le premier cas, la discrimination est marquée. La seule indication d'un « autre passage » indique clairement l'a-normalité, rappelle le handicap et assimile à cette catégorie de « non valide » tous ceux qui -pour une raison ou une autre- ne peuvent franchir l'escalier (parent avec une poussette, personne blessée, âgée, chargée...).



Dans le second cas, tous entrent par la même porte avec la même « facilité ».

Comme le précise Charles Gardou, « qu'ils soient architecturaux, sociaux, éducatifs, pédagogiques, professionnels ou culturels, les plans inclinés sont universellement profitables. Ce qui est facilitant pour les uns est bénéfique pour les autres. »

Il ne s'agit en effet pas seulement de permettre une accessibilité à sens unique. Faciliter l'accès aux droits pour ceux qui en sont éloignés, signifie également leur permettre de participer pleinement, d'apporter leur regard, leur réflexion, leur « expertise » dans les actes du quotidien, les débats citoyens, les actions humaines. « Ni vie en minuscule, ni vie en majuscule » postule le troisième axiome de Charles Gardou. Une société inclusive est donc celle qui sait s'enrichir de l'apport de tous ses membres quelles que soient leurs caractéristiques spécifiques.

Utopique?

Pas tant que cela si l'on juge les milliers d'expérimentations qui font déjà ce pari dans les domaines de l'éducation, de la culture, du logement, de l'emploi, du soin... et qui s'inscrivent dans des démarches de développement des droits humains, du mieux vivre ensemble, du faire société.

Certes, ils heurtent un héritage fortement ancré de politique sociale de réparation encore trop marqué par la condescendance charitable.

Certes, ils demeurent souvent au rang d'innovations qu'il est difficile de généraliser. Certes, ce n'est une démarche ni simple, ni facile. Mais si c'était la condition pour vivre ensemble demain?



Accès à l'Éducation

e manière prioritaire, c'est aux enfants et aux jeunes en situation de handicap que s'applique généralement le principe d'école inclusive. Mais l'accueil dans une scolarité « normale » n'est pas la seule dimension de ce caractère inclusif de l'Éducation qui est également synonyme de bien-être et d'émancipation de tous.

Une éducation bienveillante

Nous ne cesserons de le dire, la conception de l'Éducation relève essentiellement du modèle de société que l'on cherche à construire. Penser une société inclusive repose donc sur une approche éducative accueillante, bienveillante pour tous et pour chacun. (Nous avons plus longuement développé cette approche dans le n°11 de « Questions d'Éduc : pour une Éducation inclusive, tolérante et solidaire »).



Le premier élément constitutif de cette bienveillance est de ne faire aucune différence entre les enfants et les jeunes pour quelques raisons que ce soit : milieu socioéconomique ou culturel, genre ou orientation sexuelle, couleur de peau ou origine ethnique, handicap ou problèmes de santé... L'égalité et la fraternité entre tous ne doit pas seulement être un principe expliqué et enseigné mais il doit être vécu au quotidien -encore davantage dans les lieux d'éducation qu'ailleurs- si l'on veut qu'il devienne la règle commune du vivre ensemble dans toute la société.

Le second élément consiste -comme pour tout aspect de la société inclusive- à penser toute démarche afin qu'elle soit accessible à tous et donc en prenant en compte, autant que faire se peut, les possibilités des plus faibles, des plus fragiles, des plus en difficultés, non pour leur proposer des parcours allégés ou différents, mais pour proposer à tout le groupe (classe, équipe, ...) une approche qui ne les stigmatise pas.

C'est le fameux « *plan incliné* ». Cela s'applique dans la mise en œuvre de pédagogies scolaires qui ne mettent pas davantage en échec les élèves en difficulté, mais au contraire valorisent leurs réussites pour faire progresser toute la classe. Mais une telle philosophie doit également se retrouver dans toutes les activités éducatives hors scolaire : socioculturelles, culturelles ou sportives.



Une éducation émancipatrice

En effet, une éducation inclusive s'entend comme une éducation émancipatrice. Elle n'est pas seulement une éducation à la tolérance et à l'acceptation des différences. Elle les considère comme des enrichissements pour tous et agit afin qu'ils soient des renforcements individuels et collectifs. Il ne s'agit donc plus de faire « entrer dans la norme », mais de considérer que toutes les spécificités « font -sont- la norme ».

Dans ce sens, le développement des principes de coopération, de démarches collaboratives, de travail en groupes ou réseaux hétérogènes favorisent la place et les apports de chacun, crée de la reconnaissance, de la valorisation et s'oppose à une approche normée et stigmatisante. Ce qui est mis en avant, c'est ce que l'enfant, le jeune apporte au groupe, aux autres, à lui-même... et non plus ce qu'il ne sait pas -ou ne peut pas- faire.

Une formation à l'éducation inclusive

Pour favoriser la scolarisation des enfants handicapés, on s'accorde, en général, sur la nécessité d'une formation pour les enseignants. Le développement d'une démarche inclusive conduit à repenser les contenus et les modalités d'une formation pour les différents professionnels concernés. Elle fait apparaître l'intérêt d'une formation centrée essentiellement sur l'approfondissement des compétences pédagogiques en vue de gérer la diversité des élèves. On voit également l'importance d'une sensibilisation au handicap, qui mette davantage l'accent sur la question de l'éducabilité que sur une présentation des déficiences. L'Éducation inclusive sollicite aussi le milieu spécialisé en tant que ressource pour l'École. Les professionnels spécialisés ont alors besoin d'être préparés à de nouveaux modes d'intervention dans les écoles, auprès des enfants et des adultes. Le travail en collaboration, que suppose la démarche inclusive, aussi bien au sein de l'école qu'entre écoles et structures spécialisées, ne va pas toujours de soi. Il reste souvent contraire aux habitudes. Il paraît indispensable que la formation porte également sur les pratiques de collaboration. On peut envisager dans cette perspective des formations en équipe, des formations pluricatégorielles. Des expériences ont déjà été engagées dans cette voie (Belmont et Vérillon, 2006).

« Intégration ou inclusion ? Éléments pour contribuer au débat » par Éric Plaisance, Professeur des universités, Brigitte Belmont, Ingénieur d'études, Aliette Vérillon, Ingénieur de recherche, Cornelia Schneider, Attachée temporaire d'enseignement et de recherche, Université Paris Descartes, Centre de recherche sur les liens sociaux (article paru dans Études et formations La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation - n 163 o 37 • 1er trimestre 2007).



Accès à la culture

ne réflexion sur l'accès à la culture nécessite forcément de se questionner sur ce que recouvre le terme de « culture » et de quelle(s) dimension(s) de celle-ci il s'agit.

En effet, si l'approche anthropologique considère toute réalisation humaine comme culturelle (en l'opposant au « naturel »), le sens commun et réduit du mot tend à assimiler culture et art.

Dans cette acception restreinte, une hiérarchisation est fortement mise en œuvre, valorisant les formes et expressions d'une culture dominante -qu'il convient de diffuser et de démocratiser- et s'opposant à des modes d'expression marginalisés sous forme de sous-cultures ou de contre-culture.

Penser une approche inclusive de la culture ne se limite donc pas à penser l'accès aux œuvres de la « grande culture », mais à rendre possible la contribution et la participation de tous à la construction culturelle.

Tous des êtres de culture

Qu'est-ce qu'une personne cultivée ? Si la réponse à cette question se résume à une somme de connaissances et de fréquentations d'œuvres, on perçoit facilement qu'elle servira à désigner une petite élite et donc à la distinguer du reste de l'humanité (pouvant être classée de moins cultivée à inculte).

Sortir de cette hiérarchisation discriminante nécessite comme premier préalable, de considérer tout être humain comme un être de culture. Et toute culture de même valeur. Seule cette égale reconnaissance permet de faire dialoguer les cultures entre elles et s'enrichir. Autrement, la hiérarchisation des cultures entraîne l'incompréhension, les conflits, les volontés d'imposition. Du colonialisme aux barbaries totalitaires, il y a toujours le même point commun : imposer une culture dominante en détruisant celle des « autochtones », des « indigènes », du peuple...

Mettre sur le même plan toutes les cultures ne signifie pas -bien entendu- qu'elles peuvent tout justifier et donc un cadre de valeurs universelles (les droits humains) doit pouvoir leur être opposé. De même, cela n'implique pas qu'aucunes qualifications ou apports ne peuvent venir les enrichir, bien au contraire.

1 + 1 = 3

Défi aux mathématiques, la culture pensée comme une démarche en perpétuelle évolution permet justement de s'enrichir mutuellement sans perdre son identité. Sous les termes de créolisation (Édouard Glissant), de métissage, de tissage ou d'interculturalité s'est développée l'idée que la rencontre de deux cultures permet la création d'une troisième sans détruire les deux premières. De grands exemples émaillent ainsi l'histoire artistique et culturelle, celui des langues créoles, celui du jazz ou du raï, celui plus récent de la rencontre entre la culture hip-hop et l'art contemporain...

Chaque fois, il s'est agi d'une expression de la marginalité qui est venue nourrir et renouveler des formes d'expression reconnue en y gagnant sa propre reconnaissance. Cette évolution faisait dire à Jean-Luc Godard que dans la culture « c'est la marge qui tient la page ».

Là encore, il s'agit de dépasser, de déplacer la norme.



Articuler démocratisation et démocratie culturelles

Faire de la culture un élément structurant de la société inclusive, implique donc l'accès de tous aux œuvres.





Mais cette démocratisation culturelle -orientation principale et souvent exclusive du ministère de la Culture depuis sa création en 1959 par André Malrauxpour indispensable qu'elle soit, ne peut être suffisante. Seule, elle risque de se réduire à la seule démarche de cultiver le peuple et -comme pour les savoirs constitués transmis par l'école et dont très souvent font partie les œuvres du patrimoine culturel- produire son lot d'exclusions et d'échecs. Ainsi, les études montrent que près de soixante années de démocratisation culturelle (avec une forte implication financière) n'auront guère permis une évolution sociologique dans la fréquentation des lieux culturels traditionnels (musées, théâtres, opéra...).

Elle doit donc être enrichie par des actions de valorisation de la culture des « gens », point de départ pour d'autres rencontres, d'autres mélanges. Elle nécessite de s'appuyer sur la pratique et non seulement sur la « consommation de produits culturels ». Elle implique d'être articulée avec une approche démocratique de la culture qui permet à chacun de pouvoir s'exprimer, de dire le monde et de s'enrichir de la vision des autres, des artistes, afin de pouvoir mieux le comprendre et mieux y agir. De nombreuses actions vont dans ce sens et renouvellent ainsi la conception traditionnelle de la médiation culturelle.

La reconnaissance de « la culture du pauvre »

« La culture du pauvre » est le titre français que Jean-Claude Passeron, a donné à la traduction du livre « The Uses of Literacy » de Richard Hoggart. Dans cette analyse teintée d'autobiographie, l'auteur initie une première approche entre sociologie et ethnographie de la culture populaire. Par exemple, Hoggart, à partir du souvenir personnel d'ouvriers anglais sous l'uniforme invités dans une famille populaire napolitaine, montre que, malgré la barrière linguistique, ceux-ci étaient « aussi immédiatement à l'aise dans la gaîté conviviale autour d'un plat de pâtes vernaculaires que dans les échanges chaleureux de leur home et du voisinage ou autour des bières euphoriques d'un pub anglais. ».

Pour Passeron (« Portrait de Richard Hoggart en sociologue », Enquête [En ligne], 8 | 1993, mis en ligne le 16 novembre 2005, consulté le 08 juin 2015. URL: http://enquete.revues.org/175que),

« Hoggart nous suggère ici, à contre-pente du « culturalisme », qu'un ouvrier anglais pourrait bien être, en ses interactions sentimentales, en sa gestuelle et ses communications non verbales, plus proche du petit peuple d'un pays méditerranéen qu'il ne l'est des classes moyennes de sa propre société? L'internationalisme ouvrier ne s'est jamais avisé que de tels constats opérés au plus près de « l'interaction symbolique » étaient bien mieux ajustés à la réalité des distances et des proximités entre classes ou groupes que ses trop vaques argumentations théoriques plaidant laborieusement, aux fins de propagande, l'identité des intérêts économiques de tous les dominés par-delà les frontières nationales. »



D'autres priorités

ans l'approche d'une société qui offre une égale place et une égale dignité à chacun, ce sont tous les domaines de la vie qui nécessitent d'être réinterrogés et qui doivent permettre un même droit à l'accès de tous.

Parmi les domaines qui souvent posent le plus de difficultés et sont porteurs des plus grandes discriminations (nous y reviendrons plus loin), l'emploi, le logement et le soin arrivent en tête.

L'accès au logement et au déplacement



Évoquer le logement, conduit immédiatement à mettre en évidence deux freins à son accessibilité : son coût et sa relation aux handicaps.

Malgré les lois qui obligent un quota de logements sociaux et la construction aux normes d'accueil des personnes en situation de handicap, beaucoup reste à faire dans les deux directions. C'est tout autant le travail du législateur que la responsabilité des publics et en particulier des collectivités territoriales. C'est aussi le combat de nombreuses associations.

Au-delà de ces deux aspects, l'émergence d'une société inclusive passe par le respect des diversités et la mise en œuvre des mixités. Dans cette approche aussi, il demeure à faire beaucoup évoluer les pratiques de construction et à repenser l'urbanisme.

Penser l'édification d'un quartier, d'un immeuble, d'un lotissement en termes de mixité demande plus que le panachage de grands et de petits logements ou de propriétaires et de locataires. Il s'agit de concevoir des espaces à vivre et à partager, des lieux qui créent à la fois du sentiment de sécurité mais aussi de la solidarité entre voisins.

La récente notion d'éco-quartier, en plus du respect de normes environnementales, tend à promouvoir de tels développements. À la qualité des constructions et de leurs abords (espaces verts, pistes cyclables...), l'idée est de multiplier les espaces partagés (jeux pour les enfants, buanderie, salle de réunion des habitants...), de concevoir des services de proximité (poste, commerces...), de mélanger tous les types de résidents (personnes âgées, étudiants, familles...).

Des architectes et urbanistes investissent également la démarche participative afin d'impliquer les habitants ou futurs habitants dans des opérations de construction ou de rénovation. Ainsi les attentes et les besoins de ceux qui vivront les lieux (y vivront mais également les feront vivre) servent de points de références.

L'idée n'est pas seulement de faire vivre ensemble des gens différents, mais bien de renouer du lien social dans les lieux de vie, alors que l'histoire récente (depuis les années 1960) a conduit à individualiser et à compartimenter l'accès au logement. L'exemple des pays scandinaves conduisant à des échanges de services entre la grand-mère vivant dans son appartement médicalisé du rez-de-chaussée et la famille du 4ème (la première dépanne en gardant l'un des enfants alors que la famille lui rapporte ses courses, par exemple...) peut en partie inspirer.

D'autres priorités La société inclusive

La crise économique qui contraint -aux États Unis, entre autres- de repenser des maisons pour plusieurs générations (parents, grands-parents, enfants) d'une même famille (ou pas) retissent également des solidarités familiales, générationnelles, sociales... comme le font les mutualisations d'appareils ménagers petits (aspirateurs, fers à repasser...) ou plus gros (machine à laver le linge, sèche-linge...) depuis longtemps instaurés dans les immeubles canadiens et dont le développement durable et les contraintes économiques font redécouvrir les vertus.

Car, le logement, n'est pas uniquement un indispensable lieu d'habitation, un toit sur sa tête, il est un lieu de vie et a donc une grande influence sur les liens que tissent entre eux les habitants.
Les moyens de déplacement sont -eux aussides vecteurs de cette construction de liens.
Pouvoir facilement aller d'un quartier à un autre, d'un village à l'autre, par des transports en commun pratiques, fréquents et peu chers est bien entendu l'idéal, vers lequel doivent tendre les collectivités locales. Cela passe certainement par un changement profond des mentalités, particulièrement en ce qui concerne la possession et l'utilisation des automobiles. Celui-ci sera lent tant l'individualisation est grande dans ce domaine et fortement maintenu par les publicitaires et autres vendeurs de voitures.

L'accès à l'emploi



L'emploi conditionne de nombreuses exclusions ou discriminations dans la mesure où il est synonyme de revenus financiers et d'intégration sociale : donc d'existence et de reconnaissance.

La première exclusion est donc celle d'être privé d'emploi. On perçoit bien toute l'ambigüité à faire exister la catégorie socioéconomique des chômeurs (demandeurs d'emploi, en termes politiquement corrects) qu'on ne peut nier mais qu'on ne peut non plus institutionnaliser comme une fatalité. Être chômeur ne dit rien de vos aptitudes, compétences et qualifications professionnelles, ni même de vos revenus, mais signifie votre mise en dehors de l'emploi, de la norme.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait pas d'exclusion au sein même du monde du travail. On peut s'interroger sur ce que devrait être une entreprise ou une administration inclusive en termes de partage des responsabilités, de coopération, de circulation des informations, de prise de décision.

De nouvelles formes de management émergent. Elles attirent et inquiètent en même temps. D'un côté, elles tendent à limiter les hiérarchies intermédiaires, à investir davantage les salariés ou les agents, à faire vivre une dimension citoyenne. De l'autre, elles remettent en questions les statuts, les acquis, les protections.

Feinte ou sincère, la démarche inclusive dans l'entreprise accompagne naturellement la recherche d'un gain en productivité.

La question est donc de savoir si c'est là son seul apport ou si, la poursuite d'un tel objectif peut se justifier lorsqu'il permet une meilleure prise en compte de la diversité des expertises et des points de vue, un intéressement de tous ceux qui le souhaitent à la vie de l'entreprise, une reconnaissance au-delà de son rang hiérarchique...

Changement profond ou simple adaptation à la crise économique ? Cela reste à voir.



L'accès au soin

Comme pour le logement, le soin renvoie généralement à un public particulier (les personnes âgées ou en situation de handicap) et son accès est limité essentiellement par des freins économiques. Ainsi les enquêtes mettent en évidence le nombre croissant de personnes (et tout particulièrement les jeunes) qui renoncent à se soigner à cause du prix élevé des soins et cela malgré l'instauration de la CMU.

Le second élément qui perturbe l'accessibilité aux soins est l'inégale présence des services et professionnels de santé sur le territoire. Faute d'un service public suffisamment étoffé pour répondre aux besoins et en l'absence de contrainte d'installation des professions libérales de santé (médecins, infirmiers...),

la disparité est grande d'une zone géographique à une autre, renforçant les discriminations.

Un troisième facteur est à prendre en compte dans la conception française des soins. Notre médecine relève -pour beaucoup- d'une approche réparatrice. Il s'agit avant tout de soigner pour guérir... ou tout au moins de limiter les effets de la maladie.

Les professionnels de santé sont donc appelés à fournir et à administrer des remèdes, des plus simples aux plus élaborés nécessitant l'intervention de spécialistes.

Une approche plus anglo-saxonne, reprise d'ailleurs dans les définitions de l'OMS, vise à concevoir la santé davantage comme « le bien-être » dans toutes ses dimensions : physique, mental ou psychologique, social ou environnemental. Cet élargissement du concept ne nie en rien la lutte contre la maladie, mais introduit une dimension collective à la santé (bien-être dans son environnement, avec son entourage...) que développe peu la médecine française.

Les difficultés dans certaines entreprises ou administrations que rencontrent les travailleurs ou agents en situation de handicap sont souvent pour partie liées à cette conception de la santé. On visera davantage à agir sur le handicap qu'à faire bouger l'environnement professionnel afin qu'il permette une meilleure autonomie, un meilleur épanouissement, une meilleure vie sociale...





Accès aux loisirs

I fut un temps où loisir et école se confondaient. En tout cas c'est ce que nous apprend l'étymologie en mettant en évidence les racines latines communes de « lisere » et de « scolare ».

Parce qu'en effet, suivaient l'enseignement des « maîtres », ceux qui bénéficiaient de temps libre.

Si cette proximité s'est largement défaite, Joffre Dumazedier, dans sa définition des loisirs, leur attribue les trois missions de :

- délasser, détendre,
- divertir,
- développer.

Il s'agit ainsi, tout à la fois, d'offrir un temps de repos physique et psychologique, ainsi que des activités qui permettent de rompre avec le quotidien et d'échapper à sa pression (en particulier celle du monde du travail). Mais c'est également une situation privilégiée pour se « nourrir » culturellement, intellectuellement, satisfaire ses curiosités, faire des découvertes... sans contraintes, à loisir.

La diminution de la durée légale du travail combinée à l'allongement de l'espérance de vie ont considérablement étendu ce temps libéré, sans pour autant, toujours, accompagner cette nouvelle dimension par des politiques d'accessibilité permettant à tous d'en bénéficier.

Si par deux fois -éphémères- il a existé des ministères du temps libre (sous le Front populaire et de mai 1981 à ...1983), si des outils de démocratisation (congés payés, chèque vacances, bon CAF...) ont cherché à répondre à certains freins économiques, il n'en demeure pas moins que l'accès aux loisirs reste fortement inégalitaire. Envisager une société plus juste et sans exclusion nécessite donc de repenser l'accès de tous aux loisirs.

L'ambiguïté des loisirs éducatifs

Phénomène de poule ou d'œuf, de cause et de conséquence, les mouvements d'éducation populaire et d'animation socioculturelle se retrouvent généralement en phase avec l'analyse de Joffre Dumazedier (il faut rappeler que celui-ci fut à l'origine du mouvement d'éducation populaire « peuple et culture ») et se considèrent comme

« *producteurs* » de loisirs éducatifs, prioritairement à destination des enfants et des jeunes.

Si l'on peut comprendre dans cette affirmation le sens de temps et d'activités de loisirs qui participent de manière indirecte et détournée à l'Éducation, il demeure une forte ambiguïté dans l'emploi de ce terme. Tout d'abord, parce que l'analyse montre que la notion même de loisir demeure généralement impensée ou de manière peu approfondie dans cette approche. Très vite, les contradictions se révèlent entre un terme (loisir) qui renvoie à la liberté (y compris celle de ne rien faire) et des activités structurées et parfois imposées.



Ensuite, on constate une sollicitation de plus en plus fréquente et importante pour que les loisirs participent à la réussite scolaire. Cet élément conduit une sorte de « scolarisation des loisirs des enfants » en contradiction avec la notion même de loisir, imposant des contraintes et des activités proches de l'école, souvent excluant ou rédhibitoires pour ceux qui vivent déjà mal les impositions scolaires et qui sont souvent les premières victimes de l'échec scolaire.

Repenser l'intergénérationnel et les mixités

Une autre caractéristique de l'univers des loisirs est son extrême segmentation. Lorsqu'il s'agit des enfants, ils sont organisés par tranches d'âges. Adultes, enfants, jeunes ou séniors ont des propositions différenciées et souvent étanches. Les conditions économiques, parfois les attendus culturels... conduisent également à distinguer les publics et à les orienter vers des activités séparées.

Une récente publicité pour un célèbre club de vacances montre bien cette distinction reprenant les éléments d'une parodie cinématographique populaire mais cette fois sur la scène de l'opéra, avec chœur de ballet et orchestre symphonique. Une difficulté existe donc pour retisser du lien, pour concevoir le temps de loisirs comme favorable à la rencontre avec des autres « différents ».

Trop souvent encore, la visite du centre de loisirs à la maison du troisième âge, la sortie en famille, le pique-nique avec les voisins du quartier restent des événements ponctuels et exceptionnels, généralement sans suite et sans enjeux de dépasser les clivages d'âge, de genre, de milieux...

Permettre des loisirs pour et avec tous



La question de l'accès et, même parfois, du droit des filles et des femmes à certains loisirs se pose également, soit que certaines activités puissent être jugées « non féminines », soit parce qu'elles ne sont ni admises, ni tolérées, ni autorisées dans un univers masculin.

On sait aussi toutes les difficultés que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap pour accéder aux lieux, aux pratiques, aux activités de loisirs.

Penser une société inclusive nécessite donc non seulement de rendre possible l'accès de tous et de chacun aux loisirs, mais, au-delà, de concevoir des loisirs construits, menés, vécus avec tous, dans la diversité des individualités.



Citoyenneté

otre modèle mythique de l'exercice de la citoyenneté repose sur la vision idéalisée de l'agora grecque ou de la république romaine, au risque d'oublier -un peu trop vite- que les citoyens d'alors n'étaient que les hommes suffisamment riches pour ne pas avoir à travailler (des esclaves le faisant pour eux) et donc libres de consacrer leur temps à la gestion de leur cité, à la « chose publique » (res publica).

Si la démocratisation représentative actuelle ne permet pas la participation de tous, celle-ci demeure donc une utopie jamais atteinte. Il convient pour autant de s'interroger sur les approches rendant possible une réelle vie citoyenne de chacun.

Participation et pouvoir d'agir

La participation ne se décrète pas, ne s'impose pas. Elle nécessite un apprentissage, des conditions d'exercice, des modes d'expression. En effet, si théoriquement le « pouvoir appartient au peuple », force est de constater que « ses représentants » se dédouanent, un peu trop facilement, de rendre des comptes, de solliciter des avis, de mettre en débat les propositions.

Pire, des simulacres de participation sont mis en place dans les quartiers ou sur les territoires (assemblées ou conseils de toutes sortes, qui, si on y prend pas garde, confisque la parole de tous au profit des quelques-uns qui possèdent les codes de la prise de l'intervention en public, le vocabulaire adéquat, les idées « politico-compatibles »).

Concevoir une société inclusive demande donc dans le domaine de la citoyenneté de redonner à chacun et à tous du « pouvoir d'agir » (traduction du terme anglais d'empowerment dont il faudrait préciser exactement le sens). L'outillage dans ce domaine est indispensable car les modes d'interventions efficaces ne s'improvisent pas. Il ne peut, pour autant suffire, il ne peut tout faire. Objectifs, valeurs, stratégies nécessitent d'être élaborés en amont afin de pouvoir être portés et produire des actions positives.





La société inclusive Citoyenneté

En effet, comme le montrent bien Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener (auteures de L'empowerment, une pratique émancipatrice ? aux éditions de La découverte), l'émergence d'une émancipation citoyenne, à la fois individuelle, collective et politique ne peut se limiter à « poser la question de l'accès au pouvoir » et doit permettre « de préciser de quels pouvoirs et selon quelles modalités » il s'agit. Ainsi l'analyse du « pouvoir de » ne suffit pas si elle n'est également ménée sur le « pouvoir sur ». « Dans le contexte français, cela appelle à prendre la mesure, outre des inégalités sociales, des formes de domination raciale et de genre et de leur intégration dans l'idéologie comme dans les comportements. Cela amène aussi à considérer qu'il ne peut exister de projet de transformation sociale qui ne se fixe comme horizon l'émancipation et la liberté des individus et que la finalité d'un tel projet ne peut se réduire à une prise de pouvoir, à « un pouvoir sur ». »

L'expertise d'usage

De même, les auteures mettent en évidence la double démarche qui, s'appuyant sur « des savoirs issus de l'expérience, savoirs « profanes » opposés aux savoirs professionnels, les technologies de la participation et les interactions sociales auxquelles elles donnent lieu contribuent parfois autant à créer de nouvelles connaissances et formes de savoir qu'à faire émerger et entendre des savoirs dominés ou inaudibles ». Elles notent que « cette tension appelle à une vigilance permanente. » Il s'agit, en effet là, de l'émergence d'une expertise d'usage (citoyenne) qui vient se poser face (et parfois s'opposer) à l'expertise savante. Dans un monde dominé par l'expertise, il s'agit alors de comprendre ce qu'apporte cette expertise donnée à chaque citoyen et qui peut être un catalyseur pour faire émerger autant des leviers d'innovations (sociaux et politiques) que provoquer des replis.

L'approche du théâtre-forum ou du théâtre institutionnel (initiée à partir des démarches d'Augusto Boal et de son théâtre de l'opprimé) comme celle de l'automédiatisation (porté par l'association Moderniser sans exclure de Bertrand Schwartz conduisent à permettre l'expression -en leur en donnant les supports techniques (dans un cas le théâtre dans l'autre la vidéo)- de ceux qui sont généralement sans voix (pour des raisons sociales, économiques, culturelles...). Mais elles appréhendent ce « nouveau pouvoir » dans le cadre d'une vision de société plus large, une émancipation qu'elles corrèlent -en terme de démarche comme d'objectif- à l'éducation populaire populaire en ce qu'elle est porteuse d'une conception émancipatrice de transformation sociale.

Le rapport sur l'inclusion dans une société numérique « Citoyens d'une société numérique – Accès, littératie, médiations, pouvoir d'agir : Pour une nouvelle politique d'inclusion » sollicité auprès du Conseil National du Numérique (CNN) en février 2013, remis en novembre 2013 à Fleur Pellerin, alors Ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, propose de « changer d'ambition pour faire société » en favorisant « l'inclusion dans une société numérique par l'accès, la littératie, la médiation, et le pouvoir d'agir » et délivre :

7 recommandations pour une nouvelle politique d'inclusion numérique

- faire de l'accès à Internet et ses ressources essentielles un droit effectif,
- faire de la littératie pour tous le socle d'une société inclusive,
 - s'appuyer sur le numérique pour renforcer le « pouvoir d'agir » de tous les citoyens,
 - réinventer les médiations à l'ère numérique,
 - l'emploi numérique : ouvrir la porte aux 900 000 jeunes à la dérive,
 - aider les décideurs à embrasser les enjeux sociaux et politiques du numérique,
 - disposer d'indicateurs adaptés à l'état actuel des sociétés numériques et aux nouveaux objectifs d'e-inclusion.



De l'inclusion à la société inclusive

nsertion, intégration..., nous l'avons dit dans le champ social, encore plus qu'ailleurs peut-être, les mots ont du sens. Il n'est donc pas neutre d'être passé de l'inclusion à la société inclusive.

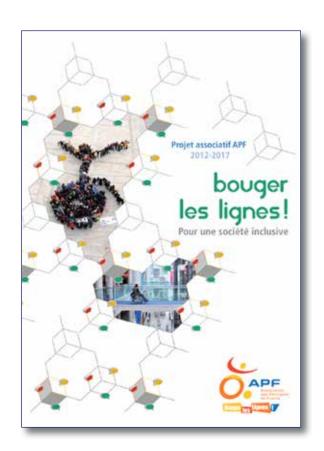
Deux démarches illustrent bien ce passage d'une part celle de l'Association des paralysés de France (APF) de l'autre celle des Pupilles de l'enseignement public (PEP).

L'inclusion est avant tout le mot choisi pour revendiquer une place à part entière aux personnes en situation de handicap qui ne soit ni exclusion ni charité.

C'est dans ce sens que l'APF a largement œuvré -comme d'autres associations et mouvements-pour la reconnaissance de la diversité.

« L'Association des paralysés de France milite depuis quatre-vingts ans pour la construction d'une société inclusive, ouverte aux personnes touchées ou non par le handicap. Les outils clés : une politique transversale, l'accès à tous pour tous, l'égalité des chances, et la prise en compte des contraintes spécifiques. » affirme son président Alain Rochon qui précise « Participation sociale, citoyenneté, non-discrimination, solidarité, droits fondamentaux, dignité : autant de principes qui président à l'évolution vers une société plus ouverte et accueillante, dans laquelle chaque individu a sa place.

Les personnes en situation de handicap ne veulent pas se battre exclusivement pour elles-mêmes ; elles proposent d'agir pour une société ouverte à tous, avec toutes les personnes, concernées ou non par l'exclusion, partageant la volonté d'un autre modèle de « vivre ensemble ».



« L'APF exige la construction d'une société inclusive et s'y implique. ».

Elle en a ainsi fait la première orientation de son projet associatif 2012-2017.



La société inclusive De l'inclusion à la société inclusive



S'opposant à insertion et nuançant la notion d'intégration, les politiques d'immigration ont aussi fait le choix

de retenir le terme d'inclusion pour envisager l'accueil

et la place des étrangers dans notre société.

Ainsi le rapport sur la refondation des politiques d'intégration, remis au premier ministre le 1er février 2013 par Thierry Tuot, s'intitule « *La grande nation pour une société inclusive* » et propose de remplacer le concept d'intégration par « *une politique de mise en capacité pour créer une société inclusive*. ».

À l'occasion de son centenaire, l'association des PEP cherche à aller plus loin, s'appuyant sur un sens plus global de la société inclusive. Le « baromètre de la société inclusive », premier outil mis en place à l'automne de l'année dernière, donne une représentation de la perception par les Français des inégalités dans la société.

Les résultats de cette première édition montrent que pour 78% des personnes la société française est inégalitaire et « les inégalités les plus graves concernent avant tout l'accès à l'emploi, aux soins et au logement ».

Aussi plus de 6 personnes sur 10 pensent « qu'il faut lutter aux maximum contre les inégalités entre tous les individus » et « qu'il est important de prendre en compte les spécificités de chaque individu ».

« Dans ce contexte, la société inclusive reste un terme peu connu des Français » et qui pour 8 sur 10 ne correspond pas « à la réalité de la société française ». Les valeurs qui la caractérisent sont l'égalité (56%), la solidarité (50%), le respect (47%) puis la justice (38%), l'équité (37%), la liberté (23%), la laïcité (21%), la fraternité (20%) et loin derrière l'émancipation (5%). Quant aux « acteurs identifiés comme les plus à même » de faire aboutir cette société inclusive, il s'agit d'abord de l'École (44%) et de l'État (42%) devant les associations (29%), l'Entreprise (16%), les partis politiques (11%), les médias (8%) et les syndicats (7%).

Enfin le baromètre constate que « la majorité des mesures pouvant permettre d'aller vers une « société inclusive » suscite l'approbation d'une majorité de Français à l'exception de « la mise à disposition de formulaires administratifs en langue étrangère pour les personnes ne maîtrisant pas correctement le français » qui divise fortement.

Ces résultats montrent combien le travail important reste à faire, mais aussi combien une telle société « sans privilèges, qui a le souci d'intégrer tous ses membres, qui garantit à chacun d'eux la possibilité de se réaliser en veillant à ce que la solidarité et le respect des autres soient garanties » est souhaitée et donc souhaitable.



Communiqué de presse des PEP, 17 novembre 2014

La perception par les Français des inégalités dans la société Premier Baromètre de « la Société inclusive » à l'initiative de la Fédération Générale des PEP réalisé par TNS Sofres en partenariat avec Le Monde daté du 18 novembre 2014 publie les résultats de l'étude d'opinion sur la « Société inclusive » réalisée par TNS Sofres à la demande de la Fédération Générale des PEP.

Après avoir joué un rôle important pour l'inscription du concept d'« Ecole inclusive » dès l'article 1 de la Loi pour la Refondation de l'Ecole de la République (pour la première fois en France), la Fédération Générale des PEP a souhaité réaliser un baromètre annuel sur l'état d'appropriation par l'opinion de ce concept au niveau de l'ensemble de la société.

La première édition du Baromètre confirme une forte perception du caractère très inégalitaire de la société française et une connaissance encore faible du concept de « Société inclusive ». Elle apporte de riches informations sur les principales valeurs qui devraient caractériser cette société : Egalité, Solidarité et Respect, et sur les principaux acteurs identifiés pour la construire : l'Ecole, l'Etat, et les associations.

En cette semaine de l'emploi des personnes en situation de handicap, la parution du baromètre de la « Société inclusive » souligne que le premier domaine d'inégalité perçu par les Français est l'emploi. Ce ressenti est plus particulièrement important concernant les personnes en situation de handicap et les habitants des quartiers sensibles. Face à cela, l'Ecole, l'Etat, et les associations sont considérés comme les principaux acteurs permettant de lutter contre cette situation.

Concernant l'Ecole, les apports de l'inclusion sont vécus de façon positive puisque près d'un Français sur deux privilégie une scolarisation partagée entre un milieu scolaire ordinaire et une éducation spécialisée pour les enfants présentant des troubles physiques, psychiques ou mentaux.

Les données annuelles du baromètre de la « Société inclusive » permettront au réseau national des PEP d'affiner les objectifs de ses actions de transformation sociale pour le droit et l'accès de tous à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs, au travail et à la vie sociale.

L'édition 2015 sera enrichie par des déclinaisons régionales qui seront intégrées à la préparation et à la tenue des Rencontres PEP 2015, avec pour thématique « Agir pour une société inclusive » au Palais Brongniart, du 10 au 12 Décembre 2015.



Faire bouger les normes

e numéro est loin d'être exhaustif.

Au fur et à mesure de son avancée, il apparaît combien la notion de société inclusive, prise dans une acception large, ouvre des pistes de réflexion sur la construction du monde à venir.

Au-delà de la solidarité, valeur essentielle qui redynamise une fraternité souvent considérée comme désuète, la conception d'une société inclusive invite à dépasser une approche normée, celle d'un cadre dans lequel il faut aider chacun à entrer.

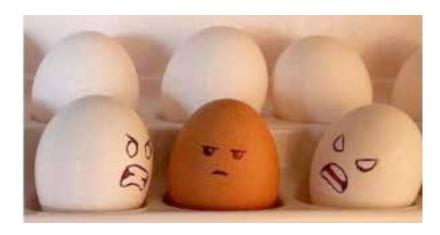
Au travers des différents domaines que nous avons abordés -et qui tous demanderaient à être approfondisil ressort clairement que nous sommes ici dans un changement de paradigme : considérer que le cadre doit changer, que les normes doivent bouger.

Il s'agit de ne pas se limiter à une aide pour ceux qui en ont besoin (bien entendu celle-ci est indispensable, mais elle n'est pas suffisante), mais bien de considérer l'autre, les autres, avec leurs différences comme une chance, un plus, une richesse supplémentaire.

Dans ce sens la personne en situation de handicap, de faible niveau économique, d'autre culture, d'échec scolaire, la femme, l'homme, les jeunes ou les personnes âgées sont autant d'expériences, de vécus, de savoirs qui peuvent se mêler, s'enrichir, se tisser.

Autant dire qu'il faudrait définitivement bannir de notre vocabulaire les mots de « déficience », d'établissement (ou de classe) « spécialisés », de « pauvre petite vie », considérer avec Charles Gardou « que la fragilité et la modestie ne sont pas synonymes de petitesse » et méditer la citation de Jules Michelet qu'il suggère : « Si tous les êtres, et les plus humbles, n'entrent pas dans la Cité, je reste dehors ».

Ouvrir les portes ou déplacer les murs, telles sont les options pour faire aboutir l'utopie d'une société inclusive.



Pour aller plus loin



L'ouvrage de référence (qui lui-même offre une bibliographie très complête) : "La société inclusive, parlons-en! Il n'y a pas de vie minuscule", Charles GARDOU, Editions Ères, Connaissances de la diversité, octobre 2012.

Autres documents cités:

"La grande nation pour une société inclusive", Thierry Tuot, rapport au Premier ministre sur la refondation des politiques d'intégration, 1er février 2013

"Bouger les lignes! Pour une société inclusive", Association des paralysés de France, projet associatif APF 2012-2017

http://www.reflexe-handicap.org/files/APF_projet-asso-2012-2017.pdf

Résultats du baromètre PEP sur la société inclusive, en partenariat avec Le Monde, novembre 2014,

http://www.lespep.org/ewb_pages/a/actualites-6297.php

« Intégration ou inclusion? Éléments pour contribuer au débat » par Éric Plaisance Professeur des universités, Brigitte Belmont Ingénieur d'études, Aliette Vérillon Ingénieur de recherche, Cornelia Schneider Attachée temporaire d'enseignement et de recherche, Université Paris Descartes, Centre de recherche sur les liens sociaux, article paru dans Études et formations La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation - n 163 o 37 • 1er trimestre 2007

La Culture du pauvre, Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre, Richard Hoggart, traduit de l'anglais par Françoise et Jean-Claude Garcias et par Jean-Claude Passeron, 1970, Les éditions de minuit, Collection « Le sens commun ».

« Portrait de Richard Hoggart en sociologue », Jean-Claude Passeron Enquête [En ligne], 8 | 1993, mis en ligne le 16 novembre 2005, consulté le 08 juin 2015. http://enquete.revues.org/175que



Un syndicat pour moi!

Adhérer c'est être plus forts ensemble



La fédération UNSA des métiers de l'Éducation de la Recherche et de la Culture













































